

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DDCT 6 - DASES - G** Subvention (14 500 euros) et convention avec l'association Atouts Cours.

**Mmes Colombe BROSEL et Dominique VERSINI, rapporteures**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose de signer une convention avec l'association Atouts Cours et de fixer le montant de la subvention du Département de Paris à 14 500 euros au titre de l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission, et Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Atouts Cours (10892) située 72 quater rue Philippe de Girard (18e).

Article 2 : Conformément à la convention mentionnée à l'article 1, la subvention de la Ville de Paris à l'association Atouts Cours est fixée à 14 500 euros, au titre de l'année 2017, dont 12 500 euros pour son action « L'enseignement du français aux migrants comme outil d'insertion sociale et de lutte contre les discriminations (2017\_02182), 2 000 euros pour son action « Permanences bénévoles d'écrivains publics comme acteurs du lien social, de l'insertion » (2017\_ 02183)

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées pour un montant global de 12 000 euros sur le chapitre 17, rubrique 561, nature 6574, ligne DF 34018 et 2 500 euros sur le chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF34015 du Département de Paris de l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**